

option Conduite d'un élevage de palmipèdes à foie gras, transformation et commercialisation des produits

RNCP2268 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1409
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite d'un élevage de palmipèdes à foie gras, transformation et commercialisation des produits, est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il analyse la situation de son élevage et prend les décisions nécessaires à sa conception et à son fonctionnement en fonction des conditions locales.
- Il assure l'élevage des animaux dans le respect des normes sanitaires et en favorisant le bien-être des animaux et en veillant à la sécurité alimentaire du système de production
- Il assure le gavage des animaux en veillant à respecter leur bien-être et en adoptant une attitude sereine et calme
- Il peut assurer l'abattage des animaux avec le souci d'atténuer les souffrances de l'animal en respectant les règles et normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur
- Il peut assurer la transformation en fonction de ses objectifs et des potentialités de son activité et en respectant les règles et normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.
- Il planifie la production/transformation et peut assurer la commercialisation de ses produits.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Organiser un système de production de palmipèdes à foie gras

UCP2 : Mettre en œuvre les techniques de production de palmipèdes à foie gras dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production de palmipèdes à foie gras

UCP4 : Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation des palmipèdes à foie gras dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

Blocs de compétences

RNCP2268BC01 — UCP1 : Organiser un système de production de palmipèdes à foie gras

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, 2 et 3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter les filières de production, transformation et commercialisation de palmipèdes et leurs évolutions probables
- choisir un système de production cohérent avec une stratégie de commercialisation
- organiser les différentes activités

RNCP2268BC02 — UCP2 : Mettre en œuvre les techniques de production de palmipèdes à foie gras dans le respect de la sécurité alimentaire et du travail, de l'environnement et du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, 2 et 3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en œuvre les techniques d'élevage des palmipèdes à foie gras
- mettre en œuvre les techniques de gavage des palmipèdes à foie gras
- assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et des installations d'élevage et de gavage

RNCP2268BC03 — UCP3 : Analyser les résultats technico-économiques de la production de palmipèdes à foie gras

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, 2 et 3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- effectuer des enregistrements manuels ou informatiques
- calculer des résultats techniques et économiques en utilisant des outils informatiques
- réaliser l'analyse des principaux indicateurs techniques et économiques
- proposer des améliorations à partir de l'analyse des résultats

RNCP2268BC04 — UCP4 : Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation des palmipèdes à foie gras dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs n°1, 2 et 3 correspondant aux unités capitalisables UCP1, 2 et 3 donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en œuvre des techniques de transformation
- mettre en œuvre les opérations de commercialisation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Le responsable d'une exploitation agricole spécialisé en palmipèdes à foie gras peut être soit propriétaire de son exploitation, soit faire partie d'un système intégré.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Responsable d'exploitation agricole à vocation palmipède.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2020
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2268/>